

N° 104 - mars 2003

Ministère
de la culture
et de la communication

3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



**L'État acquiert
le « mur » de l'atelier
d'André Breton**
Une extraordinaire
œuvre d'art total

**Dossier : les
musées face
au risque
d'une crue
de la Seine**

Plus de 200 objets rassemblés au fil des ans par André Breton constituent un « mur » qui vient d'entrer dans les collections du Centre Pompidou © CNAC-GP, MNAM

ISSN 1255 - 6270

SOMMAIRE

Dossier

Les musées face au risque d'une crue de la Seine
Page 7

Actualité

L'État acquiert le « mur » d'André Breton
Page 3

Paris, capitale mondiale du combat pour la diversité culturelle
Page 4

Le mécénat d'entreprise se développe

Un exceptionnel décor peint du XVIII^e siècle entre au Louvre
Page 6

Fête de l'internet

Du 17 au 23 mars
Page 11

Pistes pour l'industrie du cinéma

Les rapports de Jean-Pierre Leclerc et Serge Toubiana
Page 12

Événement

Exercices de style pour tous...

... à l'occasion de la semaine de la langue française et de la francophonie
Page 16

Directeur de la publication : Guillaume Cerutti

Directeur de la rédaction : Emmanuel Fessy

Rédacteur en chef :

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression :

N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série

Tirage : 31 000 exemplaires

0,30 euros le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication
3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Versailles

LANCEMENT DE L'ACADÉMIE DU SPECTACLE ÉQUESTRE DE BARTABAS



Jean-Jacques Aillagon et Bartabas devant le cheval Soulage à Versailles, le 24 février © Frédéric Chébu.

Dans le cadre majestueux du manège royal de la Grande écurie du château de Versailles, l'Académie du spectacle équestre, dirigée par Bartabas, a été inaugurée le 24 février par Jean-Jacques Aillagon.

Pour le lancement de l'Académie du spectacle équestre dont il est le directeur, Bartabas a donné une « leçon imaginaire » dans les Grandes écuries dessinées par Jules Hardouin-Mansart et transformées par l'architecte Patrick Bouchain en théâtre à l'italienne. Le créateur du Théâtre équestre Zingaro a ensuite laissé la place, au cours de la soirée, à ses dix élèves écuyers pour un carrousel de présentation. Ils étaient accompagnés par les Chantres

du Centre de musique baroque de Versailles. Le ministre de la culture a assisté au spectacle en présence notamment du préfet de la région Ile-de-France, Bertrand Landrieu, du préfet des Yvelines, Bernard Niquet, du président du Conseil général des Yvelines, Franck Borotra, du maire de Versailles, Etienne Pinte, et du président de l'établissement public de Versailles, Hubert Astier.

Transmettre le savoir équestre

Destinée à former de jeunes écuyers au spectacle équestre, et à leur donner un enseignement artistique complet comprenant notamment la danse, le chant, l'escrime et les arts-plastiques, l'académie du spectacle équestre pourra présenter

des spectacles lors de grands événements, notamment au château de Versailles. Dès le 25 février, ce sera au tour du public de suivre « les matinales des écuyers », ces séances où les 10 jeunes cavaliers de la première promotion de l'académie s'entraîneront. Sélectionnés sur concours, ils ont signé un contrat de qualification et pourront, au sortir des deux années d'étude, choisir entre le métier d'écuyer ou revenir à une activité sportive.

Les matinales des écuyers

sont ouvertes toute l'année, du mardi au vendredi, de 9 heures à 13 heures, le samedi et le dimanche de 11 heures à 15 heures.

Prix des places :

de 3 à 7 euros.

Le poète surréaliste André Breton était aussi un collectionneur. Alors que s'annonce, début avril, une vente aux enchères de son atelier, le ministère de la culture et de la communication ne reste pas inactif. Jean-Jacques Aillagon a annoncé que l'État venait d'acquérir le « mur » de l'atelier de Breton en paiement des droits de succession. A cette datation, s'ajoutent des donations majeures. Elles complètent la politique d'acquisitions menée sans relâche, par l'État depuis 25 ans.

Situé dans le bureau où travaillait André Breton, dans l'appartement qu'il a occupé, rue Fontaine, de 1922 à sa mort, en 1966, le « mur », qui vient d'entrer dans les collections publiques par datation en paiement des droits de succession, est structuré selon la disposition que Breton lui-même avait choisie. Pionnier dans le rassemblement d'œuvres d'art, celui-ci y avait inscrit, sans aucune hiérarchie, toutes les « catégories » qu'il avait désignées pour « L'Exposition surréaliste d'objets » organisée en 1936 à la galerie Charles Ratton. Plus de 200 pièces composent aujourd'hui cette extraordinaire œuvre d'art total qui a évolué au gré des achats et des ventes effectués par Breton lui-même : toiles et objets surréalistes, objets naturels (minéraux et insectes), objets trouvés, objets interprétés, objets populaires, objets magiques, objets sauvages ou primitifs, fétiches et masques américains et océaniques. Le « mur » avait été présenté à l'occasion de la réouverture après rénovation du Centre Pompidou, le 1^{er} janvier 2000, ainsi que

Collections nationales L'ÉTAT ACQUIERT LE « MUR » D'ANDRÉ BRETON ET REÇOIT PLUSIEURS CHEFS D'ŒUVRE



Ancienne collection Breton, René Magritte, *Querelle des universaux*, acheté par le MNAM en 1993 © ADAGP, 2003
photo CNAC-GP/MNAM Dist. RMN - Bertrand Prévost.

dans le cadre de l'exposition « La révolution surréaliste ». Jean-Jacques Aillagon a tenu à remercier, pour avoir rendu possible cette acquisition majeure, Alain Lambert, ministre délégué au budget, ainsi que le travail de la commission des datations, présidée par Jean-Pierre Changeux.

Trois donations majeures

En plus de cette acquisition, Aube Elléouët-Breton, fille du peintre, a, d'autre part, décidé de donner à l'État *La danseuse espagnole*, œuvre capitale de Joan Miró et sans conteste la plus importante parmi celles dont elle était encore propriétaire. Celle-ci sera accompagnée d'un Matta et d'un Victor Brauner exceptionnels qui entreront au Centre Pompidou. Dernier élément de la donation, le bureau d'André Breton, avec les objets qui l'accompagnent, sont destinés à la Bibliothèque Jacques Doucet. Ces différentes acquisitions complètent l'action que

mène l'État pour mettre à l'abri, au sein des collections nationales et en étroite concertation avec la famille Breton, les ensembles les plus insignes de son atelier. Jean-Jacques Aillagon et Aube Elléouët-Breton, l'unique héritière du poète surréaliste, se sont également mis d'accord pour que la vente ait lieu à Paris, contribuant ainsi à la vitalité du marché de l'art français.

Acquisitions sans relâche depuis 1975

Depuis 1975, soit depuis plus de 25 ans, le Musée national d'art moderne a acheté sans interruption des œuvres d'art appartenant à la collection du « pape du surréalisme ». Elles ont permis la présentation au public d'œuvres majeures de Miro, Tanguy, Ernst, Duchamp, Man Ray ou plus récemment Dali. En 1983, Elisa, l'épouse du poète et Aube Elléouët-Breton ont fait don au Musée national d'art moderne de

Hasard objectif de Breton. En 1999, c'était au tour du musée du Quai Branly d'acquérir un ensemble d'effigies et de masques primitifs qui sont présentés actuellement au Pavillon des sessions du Louvre. Enfin, c'est André Breton lui-même qui décida du legs de toute sa correspondance à la bibliothèque Doucet, à l'exception de ses lettres à sa femme Elisa et à sa fille Aube.

42, rue Fontaine

Reste la question de la « sanctuarisation » de l'appartement-atelier. Situé au 3^e étage d'un immeuble d'habitation, la configuration de l'appartement où Breton s'est installé, dès 1922, est exiguë et d'un accès difficile qui ne permettrait pas une ouverture au grand public. Afin d'en conserver la trace, le Musée national d'art moderne a fait réaliser un film et une campagne photographique qui nous en restituent toute l'atmosphère.

Face aux enjeux et aux risques de la mondialisation économique, la communauté internationale se mobilise en faveur de la diversité culturelle. Paris a ainsi été le théâtre, en l'espace d'une semaine, de deux événements majeurs. Du 2 au 4 février ont eu lieu les 2^e Rencontres internationales des organisations professionnelles de la culture, marquées, le 2 avril, par une réception officielle donnée à l'Élysée par le président de la République. Les 5 et 6 février, seize ministres de la culture de pays membres du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) se sont réunis rue de Valois à l'invitation de Jean-Jacques Aillagon. Le point commun de ces deux événements : défendre et préserver la diversité culturelle à travers l'élaboration d'un instrument international qui assure un fondement juridique au droit des États à établir leur politique culturelle.

PARIS, CAPITALE MONDIALE DU COMBAT POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE



Jean-Jacques Aillagon et Sheila Copps devant les ministres du RIPC © E. Boutier

Les Deuxièmes Rencontres Internationales des organisations professionnelles de la culture sont nées de l'initiative du Comité de Vigilance, organisme créé en 1997 contre l'AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements, négocié à l'OCDE). Il rassemble des organisations professionnelles de la culture et défend la diversité culturelle face aux négociations commerciales internationales. Ces Rencontres ont appelé à la création et au développement de coalitions pour la diversité culturelle partout dans le monde. Elles ont demandé aux gouvernements d'œuvrer pour l'aboutissement d'un traité assurant un fondement juridique au droit des États et des gouvernements d'établir librement leurs politiques culturelles. C'est dans cette même optique que seize ministres de la culture ont répondu présents à l'invitation de Jean-Jacques Aillagon et de son homologue canadienne

Sheila Copps. L'objectif de leur rencontre était d'affiner un projet de convention sur la diversité culturelle afin de le soumettre à l'Unesco en vue de son adoption. Les ministres estiment en effet qu'une telle convention doit figurer parmi les priorités de l'Unesco. Lors de la réunion du Cap en octobre 2002, les ministres s'étaient engagés à saisir Koïchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco, de ce projet de convention, en vue de favoriser sa discussion au sein de l'Unesco.

Pourquoi une convention internationale ?

La signature de cette convention permettrait à l'Unesco d'être le lieu privilégié où se définissent et s'élaborent les politiques culturelles aptes à promouvoir le développement de toutes les cultures dans un environnement de coopération entre les nations. Lors des débats entre les ministres, le rôle de cette

La diversité culturelle selon Jean-Jacques Aillagon

« La mondialisation, a indiqué Jean-Jacques Aillagon devant les organisations professionnelles de la culture, est une réalité issue d'un processus historique long de plusieurs siècles, qui tend à rapprocher les hommes, les sociétés, les économies, qui tend également à rendre les hommes plus solidaires. C'est pourquoi nous ne pouvons pas la rejeter en bloc. Mais la mondialisation porte également le risque d'une uniformisation propre à laminer les cultures. C'est pourquoi il appartient aux gouvernements de prendre leurs responsabilités devant les enjeux de la création et les attentes des professionnels, de veiller à ce que la mondialisation n'aboutisse pas à la constitution d'une culture moyenne, d'une pensée unique, d'un appauvrissement linguistique, d'un monde privé de sa richesse et de sa diversité ».

Diversité culturelle : la France réaffirme les compétences des états membres de l'Union européenne

La Convention pour l'avenir de l'Europe doit proposer un projet de constitution européenne. Elle recommande notamment que la politique commerciale commune, qui comprend notamment les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, ne soit plus décidée à l'unanimité des États membres mais passe à la majorité qualifiée.

Le 10 février, Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, Jean-Jacques Aillagon et François Loos, ministre délégué au commerce extérieur ont fait part de leur « *opposition radicale* » à cette proposition. « *Le maintien de l'unanimité dans les domaines de plus sensibles des négociations de l'OMC (diversité culturelle, santé, éducation), ont-ils déclaré, constitue la seule garantie d'une préservation pérenne de ces domaines* ».

Ils ont précisé « *qu'en faisant de l'ensemble de la politique commerciale commune une compétence exclusive de l'Union, les propositions du présidium de la Convention privent les États membres de leur capacité de s'opposer à un accord dans les domaines du commerce des services culturels et audiovisuels, des services d'éducation, ainsi que des services sociaux et de santé humaine, qui ne relèveraient plus de la compétence partagée entre la Communauté et ses États membres* ».

Le calendrier des négociations de l'OMC :

- » 30 mars : remise de l'offre initiale de libéralisation des États membres de l'Union européenne
- » 9-14 septembre : réunion plénière des ministres du commerce extérieur
- » 31 décembre 2004 : terme de la négociation.



Jean-Jacques Aillagon et Sheila Copps, ministre canadien du Patrimoine, à Paris lors de la réunion RIPC © photo Sophie Dunston.

convention a été précisé :

- » elle devra souligner les droits et les obligations des États et leur garantir la liberté de mettre en œuvre les politiques culturelles appropriées à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle ;
- » elle réaffirmera la spécificité des biens et services culturels ;
- » elle marquera l'engagement politique des États pour qu'ils prennent en compte les situations et les besoins spécifiques des pays en développement et qu'ils mettent en œuvre des politiques de coopération en faveur du développement culturel et de leurs échanges culturels ;
- » enfin, elle devra reconnaître l'importance du pluralisme linguistique et inviter les États à se mobiliser pour enrayer la disparition des langues dans le monde.

Un plan d'action

Les ministres ont décidé que les ambassadeurs à l'Unesco des

pays membres du RIPC, dans le cadre d'un comité de coordination informel, auront pour mission de rassembler le plus grand nombre possible de délégués permanents auprès de l'Unesco favorables à cette convention.

De plus, ils s'engageront activement au côté de leurs collègues du commerce, des ministères de la culture des pays étrangers, de la société civile et des industries culturelles et s'efforceront de rallier le plus grand nombre de pays au projet de Convention.

Échanges avec le directeur général de l'Unesco

Au cours de l'entretien qu'il a eu avec les ministres, Koïchiro Matsuura s'est déclaré prêt à lancer le processus d'élaboration par l'Unesco d'une telle convention qui pourrait être adoptée en 2005. Le calendrier de son adoption dépendra toutefois du mandat qu'il recevra lors de la

conférence générale d'octobre prochain.

La 6^e rencontre annuelle des ministres du RIPC aura lieu en octobre 2003 à Opatija (Croatie).

Le Réseau international pour les politiques culturelles

Créé en 1998, le RIPC compte actuellement 53 pays membres. Outre Jean-Jacques Aillagon et Sheila Copps, les ministres de la culture d'Afrique du Sud, d'Argentine, de Belgique, du Burkina Faso, de Colombie, de Croatie, de Grèce, d'Italie, du Liban, du Maroc, de Pologne, du Sénégal, de Suède et de Suisse ont assisté à la rencontre de la Rue de Valois. Pour plus d'informations : <http://www.incp-ripc.org>

Musique

UNE MISSION SUR L'ORCHESTRE
DE PARIS ET SUR UNE SALLE DE
CONCERTS SYMPHONIQUES À PARIS

Jean-Jacques Aillagon et Bertrand Delanoë, maire de Paris, ont demandé à Bernard Auberger et Philippe Belaval d'apprécier les conditions de réalisation d'une grande salle de concerts symphoniques à Paris.

En vue d'assurer à l'Orchestre de Paris des conditions de travail et de diffusion dignes de cette formation, Jean-Jacques Aillagon et Bertrand Delanoë ont souhaité confier à deux personnalités indépendantes la mission d'apprécier la situation existante et d'envisager les solutions pour y remédier. Il s'agit de Bernard Auberger, inspecteur général des finances et de Philippe Belaval, conseiller d'État. En effet, si, jusqu'à l'été 2005, l'orchestre dispose avec Mogador d'un lieu assuré de résidence et de représentation, la situation après cette date est incertaine. Le ministre de la culture et le maire de Paris leur ont donc demandé d'établir un recensement précis des besoins exacts de l'orchestre en matière de lieu de résidence, de répétition et de représentation.

Plus généralement, ils devront étudier la question de la réalisation d'une grande salle symphonique à Paris. Ils pourront utiliser notamment les études déjà réalisées, y compris celles concernant les exemples étrangers. Leur analyse devra porter sur les techniques de financement possible, y compris celles associant le secteur privé, et veiller à l'articulation de ce projet avec les institutions de la vie musicale. Le Conseil régional d'Ile de France sera étroitement associé à cette mission dans la mesure où, au delà de la question de l'orchestre de Paris, la grande salle sera un équipement à dimension régionale et internationale. Ils remettront leurs conclusions et recommandations avant la fin juin 2003.

LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE
SE DÉVELOPPEUn exceptionnel décor peint
du XVIII^e siècle entre au Louvre

Jean-Pierre Raffarin, Jean-Jacques Aillagon et Alain Lambert ont annoncé, le 11 février, l'acquisition par l'État, pour le musée du Louvre, d'un décor peint, au début du XVIII^e siècle, par Jean-Baptiste Oudry. L'acquisition de ce trésor national vient de se conclure grâce à la société PGA Holding qui, la première, a eu recours aux nouvelles dispositions fiscales instaurées par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Le mécanisme législatif qui a rendu possible l'acquisition des *Plaisirs champêtres*, ce trésor national, fleuron de la décoration du XVIII^e siècle français, est une nouvelle disposition fiscale introduite dans la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, à la suite des propositions émises par un rapport de l'inspection générale des finances. Celle-ci ouvre droit, à une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90 % des versements effectués par une entre-

prise pour l'acquisition par l'État ou toute personne publique d'un trésor national destiné à une collection publique, la réduction étant plafonnée à 50 % de l'impôt dû. C'est cette disposition qui a été utilisée par la société PGA Holding. Grâce à son mécénat, complété par un don de Nicole et Pierre Guénant, cet exceptionnel ensemble a pu entrer dans les collections du Louvre.

Le dernier décor dans des mains
privées

De tous les décors d'arabesques peints en France au début du XVIII^e siècle, cet ensemble de neuf toiles peintes, de 3,65 m de haut, était le seul qui subsistait encore entre des mains privées. Les propriétaires actuels du château de Voré avaient souhaité se dessaisir des toiles peintes par Oudry et ont envisagé leur exportation. En raison de leur intérêt patrimonial, ces œuvres ont alors été déclarées « trésor national » par le ministre de la culture en octobre 1999,

et ont fait l'objet d'une interdiction temporaire de sortie du territoire limitée à trente mois.

Les *Plaisirs champêtres* sont exposés au Louvre dans la salle du « Tableau du mois » jusqu'au 30 avril 2003. Après l'exposition, elles prendront place au sein du département des Objets d'art.

QU'EST-CE QU'UN TRÉSOR
NATIONAL ?

C'est un bien culturel qui, présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie, a fait l'objet d'une interdiction temporaire de sortie du territoire limitée à 30 mois.

(Extrait du vademecum édité par la direction des musées de France, *Trésors nationaux, réductions d'impôt*)

LES MESURES D'INCITATION FISCALE DU MÉCÉNAT

Les nouvelles dispositions fiscales instaurées par la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France visent à développer le mécénat d'entreprise en faveur du maintien sur le territoire national des trésors nationaux. Cette loi prévoit les deux dispositions suivantes :

» la première, celle utilisée par PGA Holding, ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90 % des versements effectués par une entreprise pour l'acquisition par l'État ou toute personne publique d'un trésor national destiné à une collection publique, la réduction étant plafonnée à 50 % de l'impôt dû.

» la seconde instaure une réduction d'impôt égale à 40 % des dépenses d'acquisition consacrées par une entreprise à l'acquisition pour son propre compte d'un trésor national.



Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), *Les divertissements champêtres*, La musique, musée du Louvre © H. Lewandowski/RMN

Dossier

Face au risque d'une crue de la Seine : le plan d'action du ministère de la culture et de la communication

Mars 2003 - n° 104



Jean-Jacques Aillagon assiste au démantèlement des collections du musée national de l'Orangerie © J.L.Desnos-DMF

Avec le plan de sauvegarde mis en place par le ministère de la culture et de la communication, en prévision d'une éventuelle crue de la Seine, les grands établissements culturels situés le long du fleuve procèdent, selon Jean-Jacques Aillagon, au « *plus important démantèlement d'œuvres d'art depuis 1940* ». Au premier jour du démantèlement, le 13 février, au musée d'Orsay, le ministre a souligné le caractère exceptionnel de

ce plan : 5,2 millions d'euros ont été dégagés par la direction des musées de France, plus de 100 000 œuvres d'art vont être démantelées, plus de 600 rotations de camions sont envisagées. Le ministre a aussi insisté sur l'importance particulière que revêtait à ses yeux la mobilisation en moyens humains : plusieurs centaines d'agents sont mobilisés et de nombreux plans de formation ont été mis en place.

LES RÉSERVES D'ŒUVRES D'ART DÉMÉNAGENT 100 000 œuvres déplacées

Les établissements culturels situés le long de la Seine procèdent, jusqu'au 7 avril, au déménagement de leurs réserves inondables. Un plan de mobilisation en deux temps a été élaboré par le ministère de la culture.

« C'est une campagne considérable qui débute aujourd'hui ! » C'est par ces mots que Jean-Jacques Aillagon a donné le coup d'envoi, le 13 février, du déménagement des réserves des établissements culturels menacés par une crue de la Seine. Lorsque la Préfecture de police de Paris a alerté, au printemps 2002, le ministère de la culture et de la communication d'un risque de débordement de la Seine, rappelant la grande crue de 1910, Jean-Jacques Aillagon a demandé la mise en œuvre d'un plan de mobilisation de grande ampleur pour lequel le ministère a réservé 5,2 millions d'euros. Jusqu'à récemment, il a toujours été considéré que les barrages réservoirs construits en amont de Paris, permettraient de protéger la capitale d'un débordement majeur de la Seine. Les grands travaux réalisés dans les années 1980 et 1990, notamment au musée du Louvre et au musée d'Orsay, n'ont donc pas pris en compte ce risque dans la réalisation des infrastructures où ont été aménagées d'importantes réserves pour les collections et



Formation des personnels du musée d'Orsay à la manipulation des œuvres d'art en simulation d'urgence © Patrice Schmidt, Paris, musée d'Orsay.

parfois même des espaces d'exposition. En 1910, peu d'œuvres avaient été endommagées, les musées n'ayant pas ou peu à l'époque de réserves en sous sol.

Pour plusieurs établissements qui se trouvent en bordure du fleuve, ce plan de sauvegarde apparaît primordial. Il s'agit des musées du Louvre, d'Orsay, de l'Union centrale des arts décoratifs, mais aussi de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, qui abrite d'importantes collections, du Centre de recherche et de restauration des

CALENDRIER : LE DÉMÉNAGEMENT DURERA JUSQU'AU 7 AVRIL

- » Du 21 au 24 janvier, les responsables des établissements publics et de la direction des musées de France ont visité le site retenu pour les réserves d'accueil afin d'examiner les contraintes climatiques et de sécurité à prendre en compte dès le 21 janvier, en parallèle, les travaux de gros œuvre (cloisonnements, câblage) du site ont débuté
- » du 21 au 27 janvier, les plans d'implantation de chacune des collections ont été mis au point ». les travaux de sécurité, de climatisation et d'installation de mobiliers de stockage ont débuté le 27 janvier
- » les 5 et 6 février, les emballages des œuvres du musée de l'Orange-rie, stockées pendant les travaux dans le centre de recherche et de restauration des musées de France, ont été réalisés
- » les emballages ont commencé sur tous les autres sites le 10 février
- » le déménagement a débuté le 13 février au musée d'Orsay
- » il a commencé sur tous les sites le 17 février
- » l'achèvement de l'opération est prévu pour le 7 avril
- » les transferts des réserves de l'UCAD, à Mantes et au Louvre, ainsi que celles de l'ENSBA ont débuté le 3 février

UN FINANCEMENT EXCEPTIONNEL

Trois entreprises de déménageurs spécialisées dans les mouvements d'œuvres d'art ont été retenues : Chenue, retenu comme mandataire coordonnateur, LP Art et Bovis. Le coût de cette opération est de 5,2 M d'euros en 2003, et comprend le coût de location et de gardiennage du site retenu, d'une surface de 10 000 m². Le bail a été signé pour 2 ans, il est renouvelable une fois.

musées de France et de l'École du Louvre. La mobilisation concerne également d'autres établissements du ministère, le Centre Pompidou par exemple, qui, s'ils ne sont pas directement concernés par un débordement du fleuve, seraient menacés par une remontée des nappes phréatiques ou des égouts.

Depuis le 20 janvier, les entreprises et les établissements ont pris toutes les mesures pour mener à bien ce déménagement dans les plus brefs délais : opérations d'emballage, de conditionnement, de déménagement, de stockage et de gardiennage de ces réserves. Le 13 février, le premier camion partait du musée d'Orsay vers un site non inondable, situé au nord de Paris, marquant ainsi le début du déménagement. Ce site doit permettre de stocker et d'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité et de conservation, les collections nationales de tous les établissements concernés. Ce déménagement nécessitera quelque 600 rota-

tions de camions, représentant 1 200 allers-retours.

Un plan de mobilisation

Depuis l'été dernier, certaines œuvres ont déjà fait l'objet d'une protection : elles ont été mises à l'abri à l'intérieur des bâtiments et redéployées dans les salles des musées. Si la côte d'alerte est atteinte et dès lors que la Préfecture de police aura

informé les établissements du niveau d'eau attendu, les musées disposeront d'un délai maximal de 72 heures pour remonter les œuvres concernées vers les parties hautes des bâtiments et pour poser des protections sur toutes celles qui ne peuvent être déplacées. Par ailleurs, les établissements travaillent à protéger les bâtiments concernés des entrées d'eau qui pourraient avoir lieu.

Une solution temporaire

Ce déménagement, aussi considérable soit-il, ne représente cependant qu'une solution temporaire. Soucieux de régler de façon définitive ce problème, Jean-Jacques Aillagon a de-

mandé à Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France, de rechercher pour le moyen terme des sites de stockage adaptés, non inondables, permettant aux conservateurs de travailler dans les meilleures conditions. Les services du ministère, les établissements publics et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels, engagent actuellement une étude permettant d'analyser si les sous-sols des établissements utilisés en réserves peuvent être protégés et utilisés à l'avenir de manière permanente, à usage des réserves. Ainsi, si à l'issue de cette analyse, les espaces existants ne pouvaient, moyennant

des aménagements techniques pour les protéger de l'eau retrouver leur vocation de réserves, l'implantation définitive des réserves sur un site extérieure sera envisagée.

S'inscrivant dans une démarche postérieure, le projet architectural du musée du quai Branly conçu par Jean Nouvel, a, quant à lui, déjà pris en compte la question des venues d'eau dans le bâtiment. Celui-ci sera protégé par une paroi moulée d'une hauteur de 20 mètres encastree à sa base dans une couche d'argile plastique qui forme un écran étanche.



Musée d'Orsay, le jeudi 13 février au matin : les personnels procèdent aux dernières opérations de conditionnement d'une statue avant le départ du premier camion. © David Carr, D.R.

LE MUSÉE DU LOUVRE



© C.Abbad - Musée du Louvre

8 000 m² de réserves enterrées et 4 700 m² de salles d'exposition seraient inondées au cas où une crue de la Seine atteindrait un niveau identique à celui de 1910. Pour le transfert interne des œuvres conservées dans les réserves, 1 800 m² d'espaces non-inondables ont été dégagés : salles d'exposition où la présentation des œuvres est densifiée ou locaux destinés aux archives. Toutefois, certaines œuvres courent des risques importants en cas de transport : elles seront protégées par des films de plas-

tique. Un des volets importants du plan est donc la protection des œuvres qui demeureront en réserve. Par ailleurs, quelque 2 100 m² d'entrepôts hors du Louvre ont été réservés pour accueillir la partie des réserves qui sera transférée. 300 à 400 personnes seront mobilisées en cas d'évacuation des œuvres.

LE MUSÉE D'ORSAY



Déplacement d'un tableau © Sophie Boegly, musée d'Orsay.

Après les redéploiements des collections réalisés, depuis le mois d'octobre, au sein du musée, le démantèlement des réserves concerne près de 4 000 œuvres. Leur transfert vers des réserves extérieures est organisé selon un calendrier qui prend en compte des œuvres prioritaires. Une formation à leur manipulation, pour les 250 agents chargés de l'accueil et de surveillance, se prolongera jusqu'à l'été 2003. Différentes mesures ont aussi été préconisées pour assurer la protection du bâtiment.

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS



Réserves de sculptures à l'ENSBA © D.R.

Conjointement aux mesures de protection des bâtiments de l'École des Beaux-Arts, classés au titre des monuments historiques, le recensement des zones inondables a permis de répartir les collections qui seraient touchées par la crue : l'ensemble des estampes, du XVI^e au XIX^e siècle et les fonds photographiques (1850-1914) ont été transférés dans les étages ; la collection de manuscrits et d'incunables a été répartie dans les magasins dévolus à l'École au sein de la Bibliothèque nationale de France. A

côté de ces transferts au sein de l'École, il ne reste plus que quelques pièces conservées dans des conditions optimales et qui seront mises à l'abri dans les 72 heures après l'alerte. Pour ce qui est des sculptures, celles conservées au sous-sol seront démantelées hors du site, tandis que les moulages intransportables de la Chapelle seront consolidés et protégés.

L'ÉCOLE DU LOUVRE



Façade de l'École du Louvre © D.R.

70 % des espaces de l'École du Louvre seraient sous les eaux, en cas de crue : les archives, la totalité des espaces d'enseignement et l'ensemble de la bibliothèque. Seul le grand hall Jaujard demeurerait hors de l'eau : les archives y seraient stockés, ainsi que les 45 000 volumes de la bibliothèque, les 400 000 diapositives (collection irremplaçable) et les équipements audiovisuels des régies. Pour continuer à assurer son enseignement, l'École s'organise et envisage de le poursuivre sur d'autres sites. Les besoins en matière de personnels sont envisagés à 60 personnes.

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE ET DE RESTAURATION DES MUSÉES DE FRANCE (C2RMF)



Le puits de lumière du laboratoire © C2RMF

Trois secteurs prioritaires à protéger ont été établis, en cas d'inondation du C2RMF, qui est situé au Palais du Louvre : la centaine d'œuvres destinée à être étudiée, la documentation et les appareils d'analyse. Pour les œuvres, des mesures préventives sont en cours d'application, dont la restitution des sculptures aux musées. Pour les œuvres demeurant sur place, seulement quelques dizaines, un plan permettra leur évacuation en 48h après le déclenchement de l'alerte. La documentation (radiographies, dossiers d'œuvres, etc) a été démantelée à l'extérieur pour partie,

et redéployée en interne, en attendant des solutions définitives d'externalisation. Pour les appareils, enfin, une évacuation d'urgence n'est pas envisageable : on a donc procédé à des emballages *in situ*. Enfin, l'accélérateur de particules AGLAE, fleuron du Centre, a subi un traitement particulier : il sera scellé dans un coffre hermétique.

L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS



Bibliothèque de l'UCAD © D.Ghislain

3 700 m² du site Rivoli et 3 300 m² du site de Mantes-la-Jolie risquent d'être envahis par les eaux en cas de crue. Outre les 5 000 œuvres prioritaires qui ont été placées dans les étages dès l'automne 2002, les réserves, ateliers et collections de la bibliothèque des arts décoratifs sont diversement concernés : les réserves et ateliers sont compris dans un déménagement d'urgence tandis que la bibliothèque doit rester à disposition dans les magasins. Les collections à évacuer dans le cadre du déménagement se répartissent

comme suit : 32 350 œuvres du musée des arts décoratifs, 81 500 œuvres du musée de la mode et du textile et 41 500 œuvres du musée de la publicité. Une centaine d'agents seraient concernés par le déménagement.

NOMINATIONS

BERNARD SCHOTTER, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DU MOBILIER NATIONAL ET DES MANUFACTURES NATIONALES DES GOBELINS, DE BEAUVAIS ET DE LA SAVONNERIE**DAVID CAMÉO, DIRECTEUR DE LA MANUFACTURE NATIONALE DE SÈVRES**

La réforme du Centre national des arts plastiques, a érigé le Mobilier National et la Manufacture de Sèvres en services à compétence nationale (décret du 23 décembre 2002). A la suite d'un avis de vacance diffusé le 3 janvier 2003, le délégué aux arts plastiques a proposé au ministre de nommer Bernard Schotter, administrateur civil hors classe, sous-directeur, adjoint au directeur des musées de France depuis 1995, et précédemment sous-directeur du patrimoine culturel à la Ville de Paris, pour succéder à Jean-Pierre Samoyault, en poste depuis 1994, à la tête du Mobilier National. Pour succéder à Georges Touzenis, directeur de la Manufacture de Sèvres depuis 1993, il a proposé au ministre de nommer David Caméo, inspecteur général de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, précédemment conseiller technique au cabinet du ministre de la culture (1997-2001) et du Premier ministre (2001-2002). Bernard Schotter et David Caméo ont pris leurs nouvelles fonctions le 1^{er} mars.

Le Mobilier national conserve les collections appartenant à l'État tout en pourvoyant à l'ameublement de tous les hauts lieux de l'administration. Son action est aussi tournée vers la création de mobilier contemporain. L'activité des manufactures des Gobelins,

de Beauvais et de la Savonnerie, ainsi que les ateliers de dentelle d'Alençon relèvent également de l'administration générale du Mobilier National.

La Manufacture nationale de Sèvres est, depuis sa création, à Vincennes, en 1740, la vitrine prestigieuse du savoir-faire de céramique française. Garant d'une technique exemplaire, Sèvres développe la recherche et la promotion de l'art vivant tout en continuant d'affirmer sa vocation patrimoniale. La production est principalement réalisée pour le compte de l'État, cependant de nombreux objets sont destinés à la vente ou présentés lors d'expositions à caractère patrimonial ou contemporain, en France et dans le monde.

ALAIN LOMBARD, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES ANNÉES FRANCE-CHINE

Jean-Jacques Aillagon et Dominique de Villepin ont nommé, le 22 janvier, Alain Lombard, commissaire général des *Années France-Chine*. Après avoir été secrétaire général de la Villa Médicis à Rome, attaché culturel à Budapest, puis chef de département des affaires internationales au ministère de la culture et de la communication entre 1993 et 1995, Alain Lombard dirigera la programmation des *Années France-Chine : l'Année de la Chine en France*, d'octobre 2003 à juillet 2004, et *l'Année de la France en Chine*, d'octobre 2004 à juillet 2005. Aux côtés de Jean-Pierre Angremy, auquel a été confiée la présidence du comité mixte d'organisation, il aura à assurer la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des manifestations, en étroite collaboration avec l'Association française d'action artistique.

LA FÊTE DE L'INTERNET
Du 17 mars au 23 mars

Maquette de la page d'accueil du site du ministère : www.culture.fr

Le ministère de la culture et de la communication est depuis sa création un partenaire privilégié de la fête de l'Internet. Pour cette nouvelle édition, Jean-Jacques Aillagon a souhaité participer personnellement à cette semaine de l'Internet : les internautes pourront, toute la semaine, consulter une interview du ministre et visiter son bureau, en ligne sur le site web du ministère qui présentera pour l'occasion une « une » renouvelée. Il se rendra également au « Cube » à Issy-les-Moulineaux, espace numérique innovant qui allie nouvelles technologies et création artistique.

A l'occasion de la Semaine de la langue française

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), qui organise et coordonne cette Semaine, met en œuvre cette année avec l'Oulipo son opération des « 10 mots ». Elle ouvrira début mars sur son site internet un espace de création, où les internautes pourront venir écrire des textes autour des 10 mots et découvrir ceux des autres participants et de l'Oulipo. <http://www.dgflf.culture.gouv.fr>

Dans le e-village de la Fête de l'Internet à la Cité des sciences et de l'industrie

Le ministère de la culture et de la communication participe au « e-village » mis en place à la Cité des sciences et de l'industrie du 18 au 23 mars en proposant aux visiteurs de découvrir un ensemble de sites internet culturels et artistiques : expositions archéologiques en ligne (Saqqara, Chalain), parcours découverte du compositeur Marc Antoine Charpentier, le site sur Barbara et les dernières nouveautés en ligne du Hall de la chanson, une sélection des meilleurs sites de net-art via le portail Artstalker, des courts métrages interactifs en ligne, etc. Le carrefour numérique de la Cité des sciences et de l'industrie propose un programme de démonstrations et de rencontres pour sensibiliser le grand public aux enjeux des technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées. Avec des ateliers animés par les associations Web sourd, Braillet, Handicybernautes, etc <http://www.cite-sciences.fr>

Financement, production, patrimoine

PISTES POUR L'INDUSTRIE DU CINÉMA

Pour évaluer les dernières évolutions de l'industrie cinématographique, Jean-Jacques Aillagon a commandé deux rapports à l'automne. Ils serviront de base aux décisions gouvernementales. Celui de Jean-Pierre Leclerc porte sur le système de financement de la production. Le second est l'œuvre de Serge Toubiana et apporte des éléments d'expertise sur la politique de protection du patrimoine cinématographique.

Rapport Leclerc : les réactions des professionnels sur le financement du cinéma sont attendues

Jean-Jacques Aillagon avait confié le 18 septembre dernier, à Jean-Pierre Leclerc, conseiller d'État, administrateur de France Télévisions, ancien Président du Comité de la diffusion au Centre national de la cinématographie, une mission sur les évolutions nécessaires du système de soutien à la production cinématographique. Celui-ci a remis son rapport le 3 février.

Après avoir rappelé les objectifs qui ont présidé à la conception du système français de soutien à la production cinématographique et les principaux outils pour les atteindre, Jean-Pierre Leclerc établit un diagnostic général de la situation du cinéma français et présente une analyse détaillée des forces et des faiblesses de la politique de soutien à l'industrie cinématographique.

Plus d'une trentaine de propositions ont été formulées autour de cinq grands principes :

» assurer la pérennité et l'équilibre du niveau des ressources à la production cinématographique,

» promouvoir le renouvellement et la diversité de la création,
» recentrer l'emploi des fonds du compte de soutien vers les investissements les plus productifs ou les plus structurants,
» ouvrir le système vers l'étranger,
» améliorer le fonctionnement global du système français.

Il propose également une dizaine de pistes de réflexion complémentaires qu'il pourrait être utile d'explorer afin de mieux appréhender les évolutions de l'industrie cinématographique.

Jean-Jacques Aillagon a demandé à David Kessler, directeur général du CNC, d'analyser les propositions de ce rapport et de recueillir les réactions des professionnels concernés afin d'établir une synthèse qui lui permettra de faire connaître ses orientations.

Rapport Toubiana : plus de cohérence pour le patrimoine cinématographique

Jean-Jacques Aillagon a confié à Serge Toubiana, ancien rédacteur en chef des *Cahiers du cinéma*, une mission d'expertise sur la politique patrimoniale cinématographique française dont l'objectif était de proposer une mise en cohérence des institutions publiques et privées en charge de cette activité. Dans le cadre de sa mission, Serge Toubiana a rencontré l'ensemble des acteurs concernés, et finalement proposé au ministre un ensemble de mesures visant à harmoniser leurs missions. Pour l'essentiel, les conclusions du rapport, intitulé *Toute la mémoire du monde*, consistent en une séparation plus nette de la sphère publique incarnée par

les Archives françaises du film, et de la sphère associative, constituée de la Bibliothèque du film, de la Cinémathèque française, et de différentes institutions régionales, dont la Cinémathèque de Toulouse et l'Institut Lumière. Le rapport propose que les Archives françaises du film développent leurs activités, notamment en matière de numérisation des collections et en rendant possible l'accès, pour les personnes habilitées par la loi, aux fonds du dépôt légal. Le rapprochement géographique envisagé avec la BNF (ouverture d'une antenne des Archives sur le site de Tolbiac) permettrait au public de consulter les collections dans les con-

ditions les plus satisfaisantes. Le bâtiment du 51 rue de Bercy serait lui partagé par la Cinémathèque française et la Bibliothèque du film, les deux grandes associations constituant ainsi un lieu de valorisation et de transmission qui devrait à terme permettre la fusion des deux institutions. Le ministère de la culture et de la communication étudie actuellement les préconisations de ce rapport avec attention et fera prochainement connaître les conclusions qu'il entend en tirer.

Ces 2 rapports sont disponibles sur les sites internet du ministère de la culture et de la communication www.culture.gouv.fr et du CNC, www.cnc.fr



Publication

LE GUIDE DES CHAÎNES THÉMATIQUES

Offrant une analyse précise du paysage audiovisuel des chaînes du câble et du satellite, le *Guide des chaînes thématiques* s'inscrit dans un contexte où le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter : 23 % de la population française équipée d'un téléviseur est aujourd'hui touchée par cette offre (source : MédiaCabSat - Médiamétrie, janvier-juin 2002).

Ce Guide, qui présente une analyse du profil des téléspectateurs de ces chaînes et de leur programmation, dresse aussi un panorama de l'économie du secteur de la télévision thématique en France. Il constitue aussi un remarquable outil de référence pour les professionnels en proposant des fiches analytiques pour chaque chaîne en couvrant non seulement l'ensemble des chaînes conventionnées par le CSA mais également celles dont l'audience est mesurée par le MédiaCabSat.

Une publication du Centre national de la cinématographie (CNC), de la direction des médias, du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Association des chaînes du câble et du satellite (A.C.C.e.S.)

Tél. : 01 44 34 38 26

Photographie

AMERICANLAND, UNE RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jusqu'au 27 avril



« Houston, Texas, îlots de stationnement en centre ville » © Alex MacLean.

A l'occasion de l'ouverture au public d'un nouvel espace, situé Passage du Désir, entre le rue du Faubourg Saint-Martin et boulevard de Strasbourg, l'exposition *Americanland* permet de découvrir les œuvres récentes du photographe Alex Mac Lean, architecte de formation. L'espace culturel ouvert par Euro-RSCG renoue ainsi avec les voyages en ballon de Nadar et la tradition des Panoramas parisiens. A bord d'un Cessna 182, Alex MacLean poursuit depuis 25 ans une exploration systématique du paysage américain, en particulier des nouvelles formes d'habitat éclaté et des constructions de périphérie : implantations industrielles, centres commerciaux et entrepôts, étirés sur des dizaines de kilomètres à la sortie des villes. On est ainsi confrontés aux enjeux d'aménagement d'un territoire. Au delà de la force esthétique des images, la Direction de l'architecture et du patrimoine et l'agence Euro-RSCG,

qui soutiennent et produisent cette exposition, ont voulu créer l'occasion d'une réflexion sur l'emprise des sociétés et des communautés sur leurs territoires d'implantation.

à découvrir...

- » un spectacle d'images mis en scène par Hans-Walter Müller ;
- » une série de 25 tirages d'exposition, commande de la ville de Houston et de la fondation de Mesnil ;
- » un espace de description du travail d'Alex MacLean, avec notamment des extraits d'un film d'Odile Fillion ;
- » une bibliothèque d'ouvrages à consulter sur place sur le paysage et la ville.

Parallèlement les Editions Textuel et les Editions Carré publient *L'arpenteur du ciel*, un ouvrage regroupant plus de 450 images d'Alex MacLean.

Americanland. Passage du Désir.

85-87, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris. Tous les jours sauf le mardi, de 11h à 19h, nocturne le jeudi jusqu'à 21h.

Contacts : Direction de l'architecture et du patrimoine, elisabeth.henry@culture.gouv.fr

Publication

POINTLIGNEPLAN

Le parcours croisé de l'art contemporain et du cinéma

C'est au croisement du cinéma et de l'art contemporain que *pointligneplan* anime depuis 1998 une programmation régulière de films. Organisée à ses débuts avec le concours du



« Deux fois » de Jackie Raynal (1968), soirée Pointligneplan à la Fémis du 19 avril 2001 © D.R.

Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC) par Christian Merlhiot, rejoint en 1999 par Pascale Cassagnau, inspecteur de la création artistique à la Délégation aux arts plastiques (DAP), et Vincent Dieutre, la programmation *pointligneplan*, en collaboration avec le Centre national des arts plastiques (CNAP-DAP) et la Fémis, a présenté un ensemble d'œuvres singulières de cinéastes, artistes et plasticiens questionnant et redéfinissant de nouveaux partages du monde et de l'image.

Appropriation

De fait, les artistes d'aujourd'hui s'approprient depuis longtemps le cinéma, la vidéo, les images de synthèse et le domaine des réseaux en tant qu'espaces d'expression et outils d'analyse, alors que le cinéma dialogue avec la création contemporaine selon des propositions et des dispositifs novateurs qui investissent galeries et musées. Jackie Raynal, Lionel Soukatz, Naomi Kawase ou encore Pierre Huyghe ont ainsi fait l'objet de soirées *pointligneplan* à la Fémis, tandis qu'une opération *pointligneplan* à la Quinzaine des réalisateurs, dans le cadre du Festival de

Cannes, a entre autres permis au public de la Croisette de découvrir des œuvres de Dominique Gonzalez-Foerster.

Pointligneplan : le livre

Chaque projection s'accompagne d'une brochure comportant un texte critique sur le cinéaste et son travail. L'ensemble de ces brochures, déclinant les teintes comme un nuancier, constitue désormais une collection, rare et unique, disséminée au gré des envois. Devant le succès de cette programmation, il a semblé nécessaire de rassembler toute la documentation sous la forme d'un livre. Les critiques Jean-Pierre Rehm et Patrice Blouin ouvrent ce volume, coordonné par Erik Bullot, qui réunit des contributions de Jacques Rancière, René Shérer, Anne-Marie Guérin ou encore Jean-Charles Massera. A la présentation des monographies succède un calendrier des séances où le lecteur trouvera des informations précises sur les films projetés.

Pointligneplan

cinéma et art contemporain, Editions Léo Scheer, 30 euros.



Fabio Mauri, Sinatra, 1964, Reproduction photographique sur silhouette projetée sur écran © D.R.

Exposition TRAVERSER « L'ÉCRAN MENTAL » DE FABIO MAURI Jusqu'au 17 avril

Exposer l'œuvre de Fabio Mauri (né en 1926), restée largement absente de la scène artistique française, c'est pour Le Fresnoy réparer une injustice et rappeler un de ses principes fondateurs : la transversalité. « Chaînon manquant » entre le Nouveau Réalisme français et l'Arte Povera, le travail de cet ami de Pasolini et d'Antonioni, oscille en effet entre peinture, collages, manipulation d'images et dispositifs de projection. Interrogeant de façon critique notre société du spectacle, il se penche sur le média lui-même, cadre, écran dont il scrute la lumière et observe la matérialité : « *L'écran cathodique se substitue désormais au visage de Marilyn* » ou à l'image de Frank Sinatra, écrit Dominique Paini, le commissaire de l'exposition. Pour découvrir l'itinéraire de ce plasticien méconnu, on le suivra pas à pas, depuis les années 50 jusqu'à ses dernières accumulations qui se dressent comme des murs devant le visiteur.

Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains, 22, rue du Fresnoy, 59202 Tourcoing, www.le-fresnoy.tm.fr



Cinéma

LE FESTIVAL DES FILMS DE FEMMES A 25 ANS

Du 21 au 30 mars à Créteil

Pour ses 25 ans, le festival international des films de femmes a convié différentes personnalités à rejoindre son comité d'honneur afin de créer une section parallèle aux films en compétition : « 25 ans, 25 films » permettra de retracer une histoire du cinéma... au féminin. En plus de cet événement, qui sera célébré lors d'une soirée spéciale, le 22 mars, durant laquelle sera projeté le film d'Ida Lupino, *Outrage*, on retrouvera les différentes sections qui ont fait la richesse du festival, avec notamment cette année un panorama des réalisatrices d'Europe du Nord. Au total, plus de 130 films de femmes.

Tél.: 01 49 80 38 14,
filmsfemmes@wanadoo.fr

Communication UNE MISSION SUR LE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Le ministère de la culture et de la communication a confié, le 5 février, à Antoine Schwarz, ancien PDG de la SOFIRAD, de SFP-Productions et de SFP-Cinéma, une mission d'analyse et de propositions relative aux mécanismes de financement de la production audiovisuelle. Cette mission portera tant sur les financements encadrés (soutiens gérés par le Centre national de la cinématographie, obligations d'investissement dans la production des chaînes, modes de financement européens), que sur les possibilités de financements mixtes et privés (IFCIC, Soficas, banques et établissements finan-

ciers par exemple) ainsi qu'internationaux. Elle inclura un inventaire de l'état des financements de la production dans quelques pays partenaires, tracera des perspectives d'évolution et présentera des propositions d'action. Elle s'appuiera sur le travail de l'Observatoire de la production audiovisuelle qui regroupe les diffuseurs, les syndicats de producteurs, les pouvoirs publics (Direction du développement des médias, Centre national de la cinématographie, Conseil supérieur de l'audiovisuel). Un bilan d'étape est attendu fin juin et les conclusions pour la fin de l'année 2003.



Pieta de Nouans, de Jean Fouquet, église de Nouans-les Fontaines, XI^e siècle, © RMN

Exposition LE PEINTRE DU XV^e SIÈCLE JEAN FOUQUET A LA BNF

Du 25 mars au 22 juin

Bénéficiant de prêts de très nombreuses institutions internationales, cette exposition exceptionnelle réunit pour la première fois, à la BNF, la quasi totalité des œuvres de Jean Fouquet (vers 1420-vers 1478) : dessins originaux aussi bien que peintures, miniatures ou vitraux. Autrefois privilège exclusif des princes, le grand public pourra découvrir aujourd'hui les différents aspects du travail de celui qui fut notamment un admirable portraitiste de Charles VII mais aussi un enlumineur de renom. Parallèlement à l'exposition de la BNF, le musée Condé de Chantilly organise une présentation consacrée à « l'enluminure en France au temps de Fouquet » où figurent notamment le *Livre d'heures* d'Etienne Chevalier peint par Fouquet.

BNF, site Richelieu, 58, rue de Richelieu, 75002, Paris. Tél : 01 53 79 59 59

Publication UN GUIDE-ANNUAIRE POUR LE REPERTOIRE DU THEATRE

Choisir un texte dans le répertoire du théâtre ne sera plus un casse-tête. Un guide répond

désormais à toutes les questions concrètes que se pose un à mettre en scène : où trouver les textes ? Comment sont-ils répertoriés ? Où se former ? Comment rencontrer et collaborer avec les auteurs ? Quelles démarches et aides pour monter un texte contemporain ? Cet outil est destiné à tous ceux qui aiment le théâtre. Ce guide-annuaire recense les éditeurs de théâtre, les revues, les répertoires, les bibliothèques, les librairies, les manifestations. Il propose les outils pour connaître, analyser et rencontrer les auteurs et leur écriture. Il donne tous les renseignements utiles sur les démarches, les autorisations et les droits d'auteurs.

Ce Guide-annuaire du répertoire du théâtre est le fruit d'un travail collectif lancé par le ministère de la culture. Depuis deux ans, plusieurs organismes collaborent autour d'un objectif commun : rapprocher les amateurs et le répertoire du théâtre. Parmi eux, le Centre national du théâtre, le Centre national des écritures du spectacle, l'association « Aux nouvelles écritures théâtrales », la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, la Confédération nationale des foyers ruraux et la Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation. D'autres outils ont déjà été conçus par ce groupe de travail : des journées d'études en liaison avec l'association « Aux nouvelles écritures théâtrales » ou encore des fiches exemple recensant et mettant en valeur des initiatives dans ce domaine.

Le Guide-annuaire paraîtra en avril aux Éditions théâtrales au prix de 16 euros. Tél. : 01 53 10 23 00

Théâtre BOURSES FRANCO-ALLEMANDES POUR LA TRADUCTION DE TEXTES DE THÉÂTRE CONTEMPORAIN Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2003

Pour la cinquième année consécutive, la DVA-Stiftung (fondation de l'éditeur DVA), l'association Beaumarchais (soutenue par la SACD), le Goethe-Institut de Lyon et le Bureau du théâtre et de la danse de l'Ambassade de France en Allemagne soutiendront la traduction de textes de théâtre contemporain originaux, du français vers l'allemand et de l'allemand vers le

15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
mars 2003

français. Les projets qui seront retenus, déposés par un traducteur indépendant, un éditeur ou un théâtre, pourront être soutenus chacun à hauteur de 2 500 euros au maximum.

Contact pour les traductions du français vers l'allemand :
Bureau du théâtre et de la danse /
Programme Transfert Théâtral
Institut français de Berlin
Kurfürstendamm 211
D- 10719 BERLIN
Mél : btd@kultur-frankreich.de
Tél : +49 (0)30 885 902 58



Abd el-Kader, par Simon Agopian - 1906
© D.R.

Exposition

ABD EL-KADER AUX ARCHIVES NATIONALES

Jusqu'au 26 mai

Qui est Abd el-Kader (1808-1883) ? Héros ou exemple populaire, luttant contre l'entreprise de colonisation française, le destin complexe et les desseins parfois ambigus du père de la nation algérienne sont recouverts sous le mythe. Pour l'année de l'Algérie en France, le musée de l'histoire de France s'interroge sur la geste de l'émir : comment elle surgit, quels quiproquos elle peut générer, en quoi elle peut indiquer la voie d'un dialogue entre Orient et Occident ?

Un héros des 2 rives, Abd el-Kader, l'homme et sa légende, est une exposition produite par le Centre historique des archives nationales, musée de l'histoire de France, par Djazaïr, une année de l'Algérie en France et par la BNF.

Tél. : 01 40 27 60 96

Architecture

LE CALENDRIER DES TROPHÉES DE LA RÉHABILITATION

Les Trophées de la réhabilitation récompensent des opérations architecturales de qualité sur le plan technique, esthétique et d'adéquation aux besoins. Il s'agit d'encourager les acteurs de la réhabilitation à s'y investir davantage. Les organismes partenaires des anciens concours « Prisme d'Or » et « Palmarès de la réhabilitation » s'associent pour créer ce nouveau concours biennal. Quatre catégories d'opérations conçues entre le 31 juillet 1999 et le 31 juillet 2002 sont concernées par le concours :

- » un immeuble seul à usage d'habitat permanent ou saisonnier ;
- » un ensemble d'immeubles à usage d'habitat permanent ou saisonnier traités dans un aménagement global ;
- » un ou plusieurs immeubles avec changement d'usage à destination d'habitat ;
- » un ou plusieurs immeubles pour un autre usage que l'habitat.

Calendrier :

lancement du concours :

janvier 2003

limite de dépôt des dossiers :

30 juin 2003

jury régionaux :

septembre 2002

jury national :

novembre 2003

remise des prix :

janvier 2004

Le concours est organisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la Confédération du Crédit Mutuel, Electricité de France (EDF), la Fédération française du bâtiment (FFB), la Fédération Habitat & Développement (FNHDR), la Fédération nationale des centres Pact-Arim (FNC PACT-ARIM), la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), Gaz de France GDF), le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), l'Union nationale pour l'amélioration de l'habitat (UNAH), l'Union sociale pour l'habitat.

Pour information :

www.tropheesdelarehab.archi.fr

LES 30 ANS DU FESTIVAL DE LA BD D'ANGOULÊME

Le ministère de la culture et de la communication renforce son soutien à la bande dessinée

En visite au festival international de la bande dessinée d'Angoulême, Jean-Jacques Aillagon, a salué le succès public de cette manifestation de référence qui fêtait son 30^e anniversaire.



Il a aussi annoncé une série de mesures en faveur du festival et du secteur de la bande dessinée en général.

Angoulême doit devenir l'équivalent d'Avignon pour le théâtre

Saluant l'action de son président, Yves Poinot, et de son directeur général, Jean-Marc Thévenet, ainsi que l'engagement des collectivités locales à l'égard de la manifestation, le ministre a confirmé que dès 2003 la subvention de l'État au Festival d'Angoulême était multipliée par trois : elle est passée d'un montant de 65 000 euros à 195 000 euros. Ce mouvement se prolongera de manière à accompagner le développement du Festival qui a vocation à devenir pour la bande dessinée l'équivalent d'Avignon pour le spectacle ou d'Aix pour la musique.

Le ministre a également exprimé son souhait d'une convergence entre le Festival international de la bande dessinée et le Centre national de la bande dessinée et de l'image à Angoulême, de façon à renforcer la cohérence de l'action publique. En accord avec les collectivités locales - régions, départements et villes - des dispositions seront prises en ce sens dès le prochain conseil d'administration du Centre national de la bande dessinée et de l'image.

Une batterie d'aides en faveur de l'édition de BD

Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication renouvellera et renforcera son action en faveur de la bande dessinée. Désormais appréhendée comme un secteur à part entière de l'édition, la bande dessinée sera suivie à plein titre par la direction du livre et de la lecture. Tous les dispositifs d'aide à l'édition mis en place par le centre national du livre lui seront ouverts, notamment aide aux jeunes auteurs et illustrateurs, aide au développement des jeunes maisons, aide à la traduction.

De plus, deux missions de réflexion seront engagées avec les professionnels. La première portera sur la situation des auteurs. La seconde traitera de la lutte contre le piratage, particulièrement sur Internet.

8^e semaine de la langue française et de la francophonie

EXERCICES DE STYLE POUR TOUS



Autour de Raymond Queneau, assis au centre, lors d'une réunion de l'Oulipo, le 23 septembre 1975 dans le jardin de François Le Lionnais © D.R.

A l'occasion de la 8^e semaine de la langue française et de la francophonie, qui se tiendra du 17 au 23 mars, un petit livre, au titre évocateur, *Langagez-vous*, sera diffusé auprès du grand public. Riche de 42 inédits nourris d'inventions langagières, il a été élaboré par l'OULIPO, l'Ouvroir de Littérature Potentielle, fondé par Raymond Queneau. Marcel Bénabou, « secrétaire définitivement provisoire de l'Oulipo » nous en livre les clefs.

Lettre d'Information : L'Oulipo a accepté de travailler sous une contrainte, venue cette fois de l'extérieur : le jeu des « 10 mots », traditionnellement proposé par la Semaine de la langue française et de la francophonie. Pourquoi ?

Marcel Bénabou : L'Oulipo a accepté, sans un instant d'hésitation, d'entrer dans le jeu des dix mots pour deux bonnes raisons (au moins...). D'abord, il s'agissait de rendre hommage à Raymond Queneau, à l'occasion du centenaire de sa naissance : les dix mots de cette année ont été choisis dans les

titres de ses œuvres. Or c'est Queneau qui a fondé notre groupe (avec son vieux complice, le très savant François Le Lionnais, en 1960), et qui lui a fourni une grande partie des principes et des directions de travail qui sont encore aujourd'hui les siens. Il y a à ce sujet un mot de Roubaud qui me paraît très juste : l'Oulipo serait « un roman de Queneau, un roman non écrit de Queneau ». D'autre part (deuxième raison), l'idée qui préside aux « dix mots », à savoir donner au public francophone l'occasion d'un rapport actif, ludique, jubilatoire, avec sa langue, rencontre et recoupe une partie du projet oulipien. Projet qui consistait au départ, je cite de mémoire une phrase de Queneau, à « rechercher des formes, des structures nouvelles qui pourront être utilisées par les écrivains de la façon qui leur plaira », mais qui a assez rapidement pris la forme d'une tentative d'exploration méthodique des possibilités (nous préférons dire des potentialités) du langage. Cette exploration se fait, comme vous le savez, par le recours systéma-

tique à des contraintes, c'est-à-dire des règles arbitraires que nous nous imposons, et qui nous obligent à aller chercher, dans les profondeurs de la langue, les mots et les phrases qui seront le matériau de nos textes.

L.I. : Ainsi, l'Oulipo aide à s'appropriier la langue. Ce club très fermé ne serait-il pas une sorte de service public ?

M.B. : Oui, dans la mesure où l'Oulipo, par l'usage des contraintes, aide à explorer la langue, à découvrir toutes ses ressources cachées, il aide aussi, bien entendu, à se l'approprier. Lorsque Perec, par exemple, décide d'écrire *La Disparition*, roman dans lequel il s'interdit l'usage de la voyelle E, il est bien obligé de chercher toutes les possibilités que le français lui offre pour parvenir à ce but : il utilisera donc des mots, des tournures de phrases particulières, auxquelles il n'aurait pas pensé sans la nécessité d'obéir à la contrainte. C'est sans doute cela qui explique le succès que rencontrent, et depuis très longtemps, les exercices oulipiens dans l'enseignement, de la

maternelle à l'université, comme dans un certain nombre d'ateliers d'écriture. Il y a donc en effet désormais, comme vous le dites, un côté « service public ». Côté qui s'est encore accentué depuis que nous répondons à des commandes publiques (tramway de Strasbourg, RATP) et que nous donnons régulièrement des lectures publiques (les « jeudis de l'Oulipo » à Jussieu). Cela dit, le club n'est pas aussi fermé qu'on le croit. Nous sentons le besoin d'y introduire régulièrement de nouveaux membres, plus jeunes, qui partagent notre amour du langage et de l'écriture sous contrainte.



Langagez-vous est diffusé gratuitement par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, initiatrice du projet au sein du ministère

de la culture et de la communication.

Contact : 01 40 15 36 81 ou astrid.roche@culture.gouv.fr.

Il paraîtra courant mars, dans une version enrichie, aux Editions Mille et une nuits (Petite collection).